



CONSIDERANT que le compte de gestion est établi par la Comptable et permet de vérifier l'exécution du budget et de présenter la situation financière du syndicat.

CINSIDERANT que Nièvre numérique a voté la création d'un budget annexe en 2017 lors du conseil syndical, qu'en 2018, Nièvre numérique a procédé à toutes les formalités administratives et déclaratives auprès de divers organismes et n'a pas procédé au vote du Budget annexe, les comptes sont donc à zéro puisqu'aucune somme n'a été inscrite ni votée par le comité syndical.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE COMITE SYNDICAL DECIDE**

- ✚ De **prendre acte** des éléments présentés par le Payeur départemental ;
- ✚ De **déclarer** que le compte de gestion, dressé par la Paierie Départementale, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- ✚ D'**approuver** le compte de gestion du syndicat mixte pour l'exercice 2018, joint en annexe, présenté par la comptable.

ADOpte :  
Nombre de voix pour : 13  
Nombre de voix contre : 0  
Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION  
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT  
DU COMITE SYNDICAL**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 15/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 15/03/2019